Nations Unies A/RES/77/306

Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2023

Soixante-dix-septième session
Point 151 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2023

[*sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/77/924, par. 15)*]

77/306. Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 69/307 du 25 juin 2015 et ses résolutions ultérieures relatives au financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), dont la plus récente est la résolution 76/278 du 29 juin 2022,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional[1] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[2],

1. *Réaffirme* ses résolutions 57/290 B du 18 juin 2003, 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012, 69/307, 70/286 du 17 juin 2016 et 76/274 du 29 juin 2022, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend note* des rapports du Secrétaire général ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement ougandais fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

[1] A/77/612 et A/77/732.
[2] A/77/767/Add.5.

23-12996 (F) 100723 100723

Merci de recycler

Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022[3] ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

6. *Approuve* un montant de 43 647 400 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

Modalités de financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

7. *Décide* que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 seront financées comme suit :

a) le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2022, soit 623 200 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

b) un montant de 40 895 400 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

c) un montant de 2 128 800 dollars, qui représente la part à la charge des missions politiques spéciales clientes, sera prélevé sur le crédit qu'elle aura approuvé pour le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2024 ;

d) le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 4 573 200 dollars, qui représente le montant de 4 490 200 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 auquel s'ajoute le montant de 83 000 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

8. *Décide* d'examiner à sa soixante-dix-huitième session la question du financement du Centre de services régional.

87e séance plénière
30 juin 2023

[3] A/77/612.